

NORALLIANCE DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 8.000.000 euros
Siège social : 16 Rue Georges Charpak
PAT La Vatine
76130 MONT SAINT AIGNAN
RCS ROUEN 493 463 376

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-huit avril à 9 heures,

La société NORALLIANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 28.491.775 euros dont le siège social est sis 16 Rue Georges Charpak – PAT La Vatine à MONT SAINT AIGNAN (76130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le numéro 400 214 466, représentée par son Président, Monsieur Antoine DECLERCQ, associé unique de la société « NORALLIANCE DEVELOPPEMENT », Société par Actions Simplifiée unipersonnelle,

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES :

- Au transfert du siège social de la Société ainsi qu'à la modification corrélative de l'article 4 « Siège social » des statuts,
- Aux pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 16 Rue Georges Charpak – PAT La Vatine à MONT SAINT AIGNAN (76130) au 49 Allée des Rouges Terres à BOIS-GUILLAUME (76230), à compter du 1^{er} mai 2026.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 4 « Siège social » des statuts comme suit :

« Article 4 - Siège social »

Le siège social est fixé à : **BOIS-GUILLAUME (76230) - 49 Allée des Rouges Terres.**

Il peut être transféré en tous lieux par décision de l'actionnaire unique.

Si la société vient à comporter plusieurs actionnaires, le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe est décidé par le Président et en tout autre lieu par décision collective des actionnaires. »

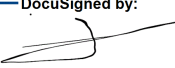
DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour copie certifiée conforme

DocuSigned by:

37E16A20075D4E0...